HABILITATION ISM-ATEX NIVEAU 1 NON-ÉLECTRIQUE

ATEX

DURÉE
7 heures / 1 jour

INTERVENANT
Formateur expert en prévention des risques, expert dans le domaine ATEX et certifié INERIS

NOMBRE DE STAGIAIRES
Maximum 10 stagiaires

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne intervenant directement sur des équipements non-électriques soumis à la réglementation ATEX et situés en zone dangereuse ou non

OBJECTIFS

Répondre à la réglementation et aux obligations de la législation du travail (décret 2002-1553 du 24/12/2002 transposition de la directive ATEX 1999/92/CE)

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les zones à risque d'explosion classées ATEX
- Connaître le matériel ATEX et son marquage
- Adapter son comportement à l'environnement ATEX et intervenir en sécurité
- Appliquer les règles de sécurité spécifiques en ATEX dans le cadre de travaux d'installation ou de maintenance

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, échanges, exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques

ÉVALUATION & VALIDATION

Évaluation continue et évaluation finale sur la théorie

En cas de réussite, Certificat Ism-ATEX délivré par l'INERIS

Certificat de réalisation de la formation

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CONTENU DE LA FORMATION

INTRODUCTION :

- Définition d'une ATEX et mécanisme d'une explosion
- Effets et conséquences d'une explosion
- Industries et situations de travail concernées par l'ATEX

RÉGLEMENTATION :

La Directive ATEX 1999/92/CE concernant les utilisateurs et ses obligations :

- Classement de zones gaz et poussières / Plan de Prévention / autorisations de travail / permis de feu / règles d'intervention en ATEX / outillage et matériel utilisable / procédures et mesures d'organisation du travail en zones ATEX

La Directive ATEX 2014/34/UE concernant les appareils ATEX :

- Les différents modes de protection non électriques => pour chaque mode de protection : principe, utilisation et exemples
- Les règles concernant les installations non électriques en zone ATEX : application à la maintenance
- Les règles générales d'interventions et d'entretiens sur des installations non-électriques en atmosphères explosibles

LES MARQUAGES ET LES DIFFÉRENTS TYPES DE CERTIFICATS

EVALUATIONS (NON-ÉLECTRIQUE) ET CORRECTIONS

ASPECT RÈGLEMENTAIRE

« Lorsque des atmosphères explosives peuvent se former en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs ou d'autres personnes, l'employeur prend les mesures nécessaires pour que :

1° Le milieu de travail permette un travail en toute sécurité ;
2° Une surveillance adéquate soit assurée et des moyens techniques appropriés utilisés ;
3° Une formation des travailleurs en matière de protection contre les explosions soit délivrée ;
4° Les travailleurs soient équipés, en tant que de besoin, de vêtements de travail adaptés contre les risques d'inflammation.. »

Art R4227-49 du Code du Travail

Extrait : (Annexe II § 1.1. – Mesures organisationnelles – Formation des travailleurs)… et que "l'employeur prévoit, à l'intention de ceux qui travaillent dans des emplacements où des atmosphères explosibles peuvent se présenter, une formation suffisante et appropriée en matière de protection contre les explosions"…

directive 1999/92/CE